
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Cinquième réunion du sous-groupe sur l'impact
environnemental du groupe du pétrole et du gaz en mer de la
Convention de Barcelone (OFOG)

REMPEC/WG.60/1/1
10 janvier 2025
Original : anglais

Lija, Malte, 19-20 février 2025

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'Ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté et programme provisoire

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le présent document ne sera pas imprimé et est mis à disposition au format électronique uniquement. Les participants sont invités à consulter ce document au format électronique et à limiter les impressions.

Note du Secrétariat

Ce document présente brièvement les actions que les participants à la Réunion seront invités à prendre, ainsi que le programme provisoire de la Réunion. Préparé par le Secrétariat, ce programme a vocation à être modifié par les participants à la Réunion selon les besoins.

Introduction

1 La Cinquième réunion du sous-groupe sur l'impact environnemental du groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG), appelée ci-après « la Réunion », est organisée à Lija, Malte, du 19 au 20 février 2025, en vertu du Programme de travail et du Budget pour l'exercice 2024-2025 du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), également appelé PNUE/PAM, adoptés par la vingt-troisième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (la « Convention de Barcelone ») et ses protocoles (Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023) (UNEP/MED IG.26/14).

2 La Réunion, qui est organisée par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), en étroite coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI), est financée par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF).

3 Les principaux objectifs de la Réunion sont :

- .1 d'examiner et de fournir des orientations supplémentaires sur les conclusions clés qui ont été préparées ou actualisées pour la période biennale actuelle en lien avec l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole offshore) ;
- .2 d'étudier et d'approuver pour examen par la 24^e réunion ordinaire des Parties contractantes (Égypte, décembre 2025), les documents suivants :
 - .1 le projet de Plan d'action offshore pour la Méditerranée dans le cadre du Protocole offshore pour la période 2026-2035 ; et
 - .2 les Lignes directrices et normes régionales offshore sur l'enlèvement (démantèlement) des installations et les aspects financiers afférents.
- .3 d'informer sur les avancées dans la ratification du Protocole offshore et la mise en œuvre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée (MOAP) 2016-2024 ; et
- .4 de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés entre les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, les autres organisations internationales pertinentes et les Partenaires du PAM en ce qui concerne les activités offshore.

4 La Réunion s'adresse aux représentants gouvernementaux responsables de la ratification, de l'application et de la mise en œuvre du Protocole offshore. Des représentants de chaque Partie contractante à la Convention de Barcelone également membre participant de l'OFOG ont été invités, ainsi que des organisations et Partenaires du PAM en tant qu'observateurs.

5 Afin d'aider les participants à la Réunion dans leurs travaux, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire proposé.

Ouverture de la Réunion

6 La Réunion débutera le mercredi 19 février 2025 à 9 h 00 et devrait se terminer le jeudi 20 février 2025 à 17 h 00.

Organisation de la Réunion

Règlement intérieur

7 Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de la Réunion.

Élection du Bureau

8 **Les participants à la Réunion seront invités** à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

Langues de travail

9 Les langues de travail de la Réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront mis à disposition dans la langue dans laquelle ils ont été soumis à l'origine.

10 Les participants à la Réunion peuvent envisager de créer des groupes de travail à l'issue de la première journée afin de traiter de problématiques spécifiques qui n'auront pas trouvé de réponse au cours des sessions plénières.

Point 1 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour

11 L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.60/1/Rev.1 et annoté dans le présent document, sera soumis à l'adoption par les participants à la Réunion. Les participants à la Réunion seront également invités à convenir d'un programme de travail. Un programme provisoire est présenté en **Annexe** du présent document.

Point 2 de l'ordre du jour Avancées dans la mise en œuvre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2016-2024

12 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.60/2, qui traite des avancées dans la mise en œuvre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée (MOAP 2016-2024) depuis la Quatrième réunion du sous-groupe sur l'impact environnemental de l'OFOG (Malte, mai 2023).

13 Le Secrétariat fera également référence aux documents suivants :

- .1 le rapport sur la formation sur les « Normes et lignes directrices communes pour l'élimination des hydrocarbures et des mélanges d'hydrocarbures et pour l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage », et sur les « Lignes directrices relatives à l'utilisation et au rejet de substances et matières dangereuses ou nocives, y compris le plan d'utilisation des produits chimiques pour les opérations offshore », comme présenté dans le document REMPEC/WG.60/INF.3 ; et
- .2 le rapport sur l'Atelier régional sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information (MEDEXPOL 2024), présenté dans le document REMPEC/WG.60/INF.4.

14 Les Parties contractantes seront invitées à informer les participants à la Réunion sur les avancées réalisées depuis la 4e réunion de l'OFOG (Malte, mai 2023), en soulignant leurs réalisations ainsi que leurs contributions aux travaux d'examen et d'actualisation du MOAP pour la période 2026-2035.

Point 3 de l'ordre du jour **Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2026-2035**

15 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le projet de Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2026-2035 dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole offshore).

16 Le Secrétariat fera référence aux documents suivants :

- .1 le projet de Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2026-2035 proposé, avec une vue d'ensemble du processus engagé pour son élaboration depuis la 4^e réunion de l'OFOG (Malte mai 2023) et impliquant les Parties contractantes, les composantes du PNUE/PAM et les Partenaires du PAM, est présenté dans le document REMPEC/WG.60/3 ;
- .2 l'analyse des lacunes du MOAP 2016-2024, réalisée avec l'objectif d'identifier les domaines critiques nécessitant d'être actualisés et améliorés afin de faciliter le cadrage du MOAP 2026-2035, est présentée dans le document REMPEC/WG.60/INF.4 ; et
- .3 le document REMPEC/WG.60/INF.5, qui propose des projections sur les possibles développements à prendre en compte dans la version révisée et actualisée du MOAP pour la période 2026-2035.

17 Les participants seront invités à présenter leur point de vue sur le projet de Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2026-2035, en se concentrant sur les mises à jour signalées en bleu dans le texte du projet.

18 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre les mesures appropriées pour l'approbation future du Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2026-2035 par la Réunion des Points Focaux du PAM et la CdP 24.

Point 4 de l'ordre du jour **Normes et lignes directrices offshore régionales**

19 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le projet de Normes et lignes directrices offshore régionales sur l'enlèvement (démantèlement) des installations et les aspects financiers afférents, qui a été développé sur la base des avancées réalisées sur la troisième version du projet diffusée comme pièce jointe à la Lettre circulaire n° 15/2024 (octobre 2024) du REMPEC.

20 Le Secrétariat fera référence au document REMPEC/WG.60/4, qui présente une synthèse des travaux du Groupe de travail par correspondance intersessions (ICG), avec les commentaires et recommandations reçus sur la troisième version du projet, et inclut un projet de lignes directrices.

21 Les participants seront invités à présenter leur point de vue sur le projet de lignes directrices et à discuter des dernières modifications apportées, mises en exergue en bleu dans le texte.

22 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre les mesures appropriées pour l'approbation future par la Réunion des Points Focaux du PAM et la CdP 24 des Normes et lignes directrices offshore régionales sur l'enlèvement (démantèlement) des installations et les aspects financiers afférents.

Point 5 de l'ordre du jour **Partage des données, suivi et communication de l'information**

23 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.60/5 avec les conclusions de l'Atelier régional sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information (MEDEXPOL 2024) en lien avec les activités offshore. Le Secrétariat rappellera également que le rapport de l'Atelier est disponible dans le document REMPEC/WG.60/INF.4.

24 Les participants seront encouragés à présenter leurs points de vue sur les possibilités d'affiner et de mettre à jour le processus de reporting et de partage de données pratique et fiable.

25 Les Parties contractantes seront invitées à examiner les informations et à formuler des orientations pour la finalisation des documents présentés en Annexe au document.

Point 6 de l'ordre du jour **Programme de travail offshore pour l'exercice biennal 2026-2027**

26 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le Programme de travail pour l'exercice biennal 2026-2027, qui se base sur le Plan d'action offshore pour la Méditerranée (MOAP) pour la période 2026-2035, tel qu'il est reproduit dans le document REMPEC/WG.60/6.

27 **Les participants à la Réunion seront invités** à formuler des commentaires et des orientations pour le Secrétariat quant aux prochaines étapes qui permettront de créer un processus pérenne pour l'application du Protocole offshore et sur son alignement avec le Programme de travail 2026-2027.

Point 7 de l'ordre du jour **Autres questions**

28 Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants et le Secrétariat pourront soulever toute autre question en lien avec la thématique de la réunion.

Point 8 de l'ordre du jour **Conclusions et recommandations**

29 Au titre de ce point de l'ordre du jour, **les participants à la Réunion passeront en revue, modifieront** s'il y a lieu, et adopteront le projet de conclusions et recommandations qui résultera des discussions, tel que préparé par le Rapporteur.

30 Le rapport de la Réunion sera préparé et diffusé par la suite.

Clôture de la Réunion

31 L'Atelier devrait être clôturé par le Président le jeudi 20 février 2025 à 17 h 00.

**Annexe
Programme provisoire**

Jour 1 – Mercredi 19 février 2025		
08 h 30 – 09 h 00	<i>Enregistrement des participants</i>	
09 h 00 – 09 h 30	Ouverture de la Réunion	
09 h 30 – 09 h 45	Point 1 de l'ordre du jour	Adoption de l'Ordre du jour
09 h 45 – 10 h 30	Point 2 de l'ordre du jour	Avancées dans la mise en œuvre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée
10 h 30 – 11 h 00	<i>Pause-café</i>	
11 h 00 – 12 h 30	Point 3 de l'ordre du jour	Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2026-2035
12 h 30 – 14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>	
14 h 00 – 15 h 00	Point 3 de l'ordre du jour (suite)	Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2026-2035
15 h 00 – 15 h 30	<i>Pause-café</i>	
15 h 30 – 17 h 00	Point 5 de l'ordre du jour	Partage des données, suivi et communication de l'information

Jour 2 – Jeudi 20 février 2025		
09 h 00 - 10 h 30	Point 4 de l'ordre du jour	Normes et lignes directrices offshore régionales
10 h 30 – 11 h 00	<i>Pause-café</i>	
11 h 00 – 11 h 30	Point 4 de l'ordre du jour (suite)	Normes et lignes directrices offshore régionales
11 h 30 – 12 h 15	Point 6 de l'ordre du jour	Programme de travail pour la période biennale 2026-2027
12 h 15 – 12 h 30	Point 7 de l'ordre du jour	Autres questions
12 h 30 – 14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>	
14 h 00 – 15 h 00	Point 8 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
15 h 00 – 15 h 30	<i>Pause-café</i>	
15 h 30 – 16 h 45	Point 8 de l'ordre du jour (suite)	Conclusions et recommandations
16 h 45 – 17 h 00		Clôture de l'Atelier